

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 20 juin 2022 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2022-06-06

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le sixième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-deux à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no 1
Madame Johanne Joannette, conseillère district no 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2022-06-212

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 06 juin 2022, avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 4.10 Demande pour l'école St-André- Fermeture de rue.**
- 4.11 Demande d'utilisation du préau au parc Donald-Martin.**
- 8.4 Résolution pour autoriser la directrice générale à déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.**
- 8.5 Résolution pour autoriser la directrice générale à signer un mémoire de transaction.**

REPORTER :

L'item 5.3

ANNULER :

L'item 14.4

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-213

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MAI 2022.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 mai 2022 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2022, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE

Rs.2022-06-214

DEMANDE DE MADAME SIMONE GARO CONCERNANT LA RUE GAUTHIER.

Attendu que Madame Garo soumet à la Ville qu'aucune signalisation indiquant la vitesse maximale n'est présente sur la rue Gauthier;

Attendu que Madame Garo demande à la Ville d'installer une signalisation « *Attention à nos enfants* » ainsi qu'une signalisation de vitesse maximale sur la rue Gauthier;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale voit à la possibilité d'installer une signalisation « *Attention à nos enfants* » et procédera à la vérification à savoir si la signalisation de vitesse est installée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-215

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA CONCEPTION ET LA DISTRIBUTION DU GUIDE TOURISTIQUE DE LA RÉGION D'ACTON – VERSION 2022-2023.

Attendu que pour une 14^e année consécutive, l'équipe du journal La Pensée de Bagot produira le Guide touristique de la région d'Acton – Version 2022-2023;

Attendu que la participation financière de la Ville est sollicitée pour la conception et la distribution de cet outil essentiel pour notre milieu;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Qu'après acceptation des épreuves, la Ville autorise une dépense d'un montant de 1 500 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-349, au Journal La Pensée de Bagot pour l'achat de deux (2) pages à l'intérieur du couvercle du Guide touristique;

Que le paiement total de cette dépense soit effectué SEULEMENT lors de la livraison du guide touristique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-216

DEMANDE DE « TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU ».

Attendu que la 26^e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau sera présentée du 2 au 8 juillet 2022, représentée par 3 pelotons de 15 cyclistes en soutien au combat que livrent les enfants atteints du cancer;

Attendu que le groupe passera dans la municipalité de 11 h 55 à 14 h 11 le jeudi 7 juillet 2022 avec une pause de 50 minutes;

Attendu que le Tour CIBC Charles-Bruneau demande l'autorisation à la Ville d'Acton Vale de traverser la municipalité;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le passage dans la municipalité aux cyclistes du Tour CIBC Charles-Bruneau le jeudi 7 juillet 2022 aux alentours de 11 h 55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-217

DEMANDE DE L'ÉCOLE SACRÉ-CŒUR – FERMETURE DE RUE.

Attendu que le personnel de l'école Sacré-Cœur entend tenir une activité « Rue en folie » d'Accès-Culture, le mardi 7 juin 2022 de 8h15 à 11h, mais qui pourrait être remise le jeudi 9 juin si la température n'est pas clémente;

Attendu que cette activité se tiendra devant l'école, sur la rue Brousseau;

Attendu que le personnel demande l'autorisation de barrer la rue Brousseau aux extrémités pour la durée de l'activité;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la fermeture de la rue Brousseau aux extrémités, pour la tenue de leur activité « *Rue en folie* » le mardi 7 juin 2022 de 8h15 à 11h;

Que la Ville autorise la remise de l'activité au jeudi 9 juin si la température n'est pas clémente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-218

DEMANDE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL – SURVEILLANCE ACTIVE DE LA MALADIE DE LYME.

Attendu que l'équipe de recherche de l'Université de Montréal - Faculté de Médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe, en collaboration avec l'Institut

National de Santé publique du Québec (INSPQ), travaille encore une fois cet été sur l'évaluation de la présence de tiques dans l'environnement et leur niveau d'infection à *Borrelia burgdorferi* (agent responsable de la maladie de Lyme);

Attendu que la Ville d'Acton Vale fait partie des municipalités ciblées par l'INSPQ, basé sur les données de surveillance des années précédentes. La Piste cyclable la Campagnarde - Secteur 4e rang a été choisie par notre équipe comme site potentiel pour l'échantillonnage;

Attendu que ces derniers soumettent une demande d'autorisation à la Ville pour réaliser lesdites activités de recherche échelonnées entre la fin mai et la fin août 2022, entre 8h et 17h;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise l'équipe de recherche de l'Université de Montréal à réaliser leurs activités de recherche sur la partie de la piste cyclable qui appartient à cette dernière, sinon la Ville invite l'équipe à communiquer avec le Corridor Permanent pour l'utilisation de la piste cyclable qui leur appartient.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-219

CAMPAGNE POSTALE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES ST-HYACINTHE-ACTON.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à Sclérose en plaques St-Hyacinthe-Acton comme contribution à la campagne postale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-220

DEMANDE D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA TABLE DES PARTENAIRES AÎNÉS DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que les organismes membres de la Table des partenaires aînés de la MRC d'Acton travaillent sur la réimpression du bottin de ressources afin de rejoindre la clientèle aînée du territoire;

Attendu que madame Lysanne Collard, directrice générale du Centre de Bénévolat et membre et fiduciaire de la Table des partenaires aînées de la MRC d'Acton, dépose une demande d'aide financière de 500 \$, afin de pouvoir faire l'impression de près de 2 000 bottins, qui seront distribués aux aînés de la MRC d'Acton pour les trois prochaines années;

En conséquence la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser un montant de 500 \$ à titre de contribution financière, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à Table des partenaires aînés de la MRC d'Acton, pour l'impression du bottin ressources.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-221

DEMANDE DE COMMANDITE POUR DES TABLES ET DES CHAISES PAR LE CLUB ÉQUESTRE DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que le Club équestre de la MRC d'Acton souligne leur 20^e anniversaire et organise une journée de collecte de fonds le samedi 6 août 2022 pour la Fédération québécoise des Sociétés Alzheimer;

Attendu que le Club sollicite la Ville d'Acton Vale pour une commandite afin d'avoir 40 tables et 300 chaises gratuitement ou à coût modique pour le souper et la soirée;

Attendu que le Club prévoit s'occuper du transport du matériel;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le prêt de matériel selon les disponibilités et le Club devra assumer le transport;

Que la Ville d'Acton Vale demande au Club de leur communiquer les bénéfices générés par la collecte de fonds.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... La conseillère Annie Gagnon et le conseiller Yves Arcouette quittent leur siège.

Rs.2022-06-222

DEMANDE DE MODIFICATION POUR L'ACCÈS À DU STATIONNEMENT PAR « LE SHOW DE LA RENTRÉE DESJARDINS D'ACTON VALE ».

Attendu que le Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale a déposé, à la Ville d'Acton Vale, le 16 mai dernier, une demande pour des emplacements pour les spectateurs désirant stationner leur véhicule récréatif;

Attendu que le Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale voulait offrir le stationnement asphalté derrière le BMR, identifié Village-relais, ainsi que le parc derrière la Coop d'habitation Bonemine;

Attendu qu'une demande de changement de lieu est déposée à la Ville afin de pouvoir faire l'utilisation du stationnement Rosconi, et non les endroits demandés précédemment;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale à offrir à leurs spectateurs, l'utilisation du stationnement Rosconi;

Que les organisateurs du Show de la Rentrée Desjardins s'assurent qu'une personne soit attitrée au stationnement des véhicules récréatifs à l'endroit désigné.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... La conseillère Annie Gagnon et le conseiller Yves Arcouette reprennent leur siège.

Rs.2022-06-223

DEMANDE POUR L'ÉCOLE ST-ANDRÉ – FERMETURE DE RUE.

Attendu que dans le cadre d'Accès culture, les élèves de l'école St-André feront une murale collective toute la journée du 14 juin prochain dans un tronçon de la rue du Collège, devant l'école, soit entre la rue Bélair et la rue Deslandes et reporté au 15 juin en cas de pluie;

Attendu qu'une demande d'autorisation pour fermer la rue, de Bélair à Deslandes avant le début des classes soit vers 7h15 jusqu'à la fin des classes, vers 15h15 le 14 juin prochain;

Attendu qu'une demande est également faite pour que ce tronçon de rue soit nettoyé, afin de permettre aux enfants de peindre à la gouache avec plus de facilité;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la fermeture du tronçon entre la rue Bélair et la rue Deslandes, pour la tenue de leur activité le mardi 14 juin 2022 de 7h15 à 15h 15;

Que le nettoyage du tronçon soit fait, si et seulement si, disponibilités des employés des Travaux publics il y a;

Que la Ville autorise la remise de l'activité au mercredi 15 juin si la température n'est pas clémente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-224

DEMANDE D'UTILISATION DU PRÉAU AU PARC DONALD-MARTIN – CAISSE POPULAIRE.

Attendu que la Caisse de la Vallée d'Acton dépose une demande à la Ville d'Acton Vale pour l'utilisation du préau au parc Donald Martin, le mardi 21 juin 2022 de 15h à 20h, pour un souper BBQ et musique d'ambiance pour les employés de cette dernière;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville autorise la Caisse de la Vallée d'Acton à utiliser, le mardi 21 juin 2022 de 15h à 20h, le préau du parc Donald-Martin, pour la tenue de leur souper BBQ;

Que la Ville d'Acton Vale autorise madame Nathalie Witty à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de leur souper BBQ le

21 juin 2022;

Que si aucun permis de boisson n'est obtenu pour le souper BBQ, l'article 177 du Règlement G-100.1 s'applique : *Il est défendu à toute personne d'avoir en sa possession des boissons alcoolisées dans toute place publique de la municipalité, sauf à l'occasion d'une activité spéciale pour laquelle la Municipalité a prêté ou loué la place publique ou à l'occasion d'un événement pour lequel un permis d'alcool est délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;*

Que l'utilisation du préau au parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à la Caisse de la Vallée d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2022-06-225

RÉSOLUTION RELATIVE À L'ENVOI D'UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE DÉTECTION PAR CAMÉRA.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une demande par ses citoyens de la possibilité de faire l'installation d'un système de détection par caméra (œil magique) aux intersections des rues Saint-André/Boulay et Saint-André/Landry (Route 139);

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale demande au ministère des Transports du Québec, de procéder à une analyse pour que soit installé des dispositifs de détection par caméra (œil magique) aux intersections des rues Saint-André/Boulay et Saint-André/Landry (Route 139).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... L'item 5.3 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2022-06-226

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA FIRME EXP À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MELCC POUR LE PROJET DU PROLONGEMENT DE LA RUE MÉNARD.

Attendu que la Ville a, par la résolution 2021-07-230, retenu la proposition de services professionnels de la firme EXP, pour la préparation des plans et devis pour le prolongement de la rue Ménard;

Attendu qu'il y a lieu de faire la demande d'autorisation au MELCC en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour cedit projet;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la firme EXP à faire une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet du prolongement de la rue Ménard;

Que la Ville d'Acton Vale confirme son engagement à acquérir le système d'aqueduc, égout sanitaire et pluvial ainsi qu'à entretenir les ouvrages des gestions des eaux pluviales et de tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-227

RÉSOLUTION D'APPUI CONCERNANT L'EXEMPTION DE TAXES POUR LE « CENTRE DE BÉNÉVOLAT D'ACTON VALE ».

Attendu que le Centre de Bénévolat d'Acton Vale a obtenu, le 7 décembre 2012, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée au 1176, rue Bélair à Acton Vale;

Attendu que le Centre de Bénévolat d'Acton Vale a complété le formulaire relatif à la révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières, en mars 2022;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale donne une opinion favorable à la Commission municipale du Québec, pour le maintien de la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières, demandé par le Centre de Bénévolat d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT ET LECTURE DU RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire, M. Éric Charbonneau, fait rapport des faits saillants du rapport financier consolidé 2021 et du rapport du vérificateur externe. Une copie de ce rapport est jointe en annexe au présent procès-verbal.

Les membres du conseil acceptent, tel que déposé, le rapport du maire et décrètent que le texte du rapport soit publié dans le Journal La Pensée.

Rs.2022-06-228

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 5 084 962.

Attendu que Monsieur Denis Champagne, du développement Champoi, a cédé à la Ville d'Acton Vale les lots 6 471 314 et 6 471 315, afin que cette dernière puisse agrandir 2 lots situés sur la rue Meunier;

Attendu que Monsieur Champagne voudrait acquérir une partie du lot 5 084 962 situé sur la rue Pelchat, ayant une superficie de 382,7 mètres² qui

appartient à la Ville d'Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la cession d'une partie du lot 5 084 962, d'une superficie de 382,7 mètres² pour la somme de 1 \$;

Que l'acquéreur devra payer tous les frais exigés par le notaire pour la rédaction des actes nécessaires à la cession d'une partie du lot faisant l'objet de la présente vente;

Que monsieur le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe soient et sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat à intervenir ainsi que tout document jugé nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-229

RÉSOLUTION RELATIVE À L'ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX – FUTURE RUE WURTELE (GESTION M.E.S INC.)

Attendu qu'une entente relative à des travaux municipaux a été signée entre la Ville d'Acton Vale et Gestion M.E.S. Inc. le 19 octobre 2021;

Attendu que la Ville a reçu le certificat de réception provisoire des ouvrages par la firme EXP Inc. le 26 avril 2022;

Attendu la recommandation de monsieur Olivier St-Amour, ingénieur de la firme EXP;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de façon provisoire les travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-230

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT POUR LA FOURNITURE DE MOBILIER URBAIN POUR LE PROJET DU PARC CANIN.

Attendu que Nova Mobilier Environnement Inc. a soumis des prix pour la fourniture de mobilier urbain pour le projet du parc canin;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 11 300 \$ plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-700-10-000 pour la fourniture de mobilier urbain pour le projet du parc canin, à Nova Mobilier Environnement Inc.;

De financer cette dépense à même les surplus libres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Service incendie.

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2022-06-231

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR LA RÉFECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour la réfection de la bibliothèque municipale.

Rs.2022-06-232

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION.

Attendu que la directrice générale a déposé une demande d'aide financière pour des projets locaux de vitalisation – Volet 4 du Fonds régions et ruralité, pour l'aménagement d'un terrain de pétanque près du Carrefour des Générations, relative à la résolution 2022-02-043 en date du 7 février dernier;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser la directrice générale à signer le protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, à signer le protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Volet 4 du Fonds régions et ruralité;

De demander au ministère que la date de fin du projet soit le 30 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-233

AUTORISATION ET MANDAT POUR LE SUIVI VOLET 2 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP).

Attendu la résolution 2021-11-377 autorisant la directrice générale à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du volet 2 du PPASEP : soutien aux municipalités pour la compensation des pertes financières subies par les producteurs agricoles;

Attendu que la Ville s'est vu octroyer l'aide financière demandée auprès du ministère;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser la directrice générale à signer le protocole d'entente à intervenir avec le ministère;

Attendu qu'il y a lieu de mandater un arpenteur-géomètre afin d'établir les servitudes d'usages;

Attendu qu'il y a lieu de mandater un notaire pour enregistrer cesdites servitudes;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, à signer le protocole d'entente à intervenir avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

De mandater monsieur Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre, pour établir les servitudes d'usages sur une partie du lot 2 329 100 et sur une partie des lots 2 329 089 et 2 603 105;

De mandater monsieur Maxime Belval, notaire, pour rédiger et enregistrer lesdites actes de servitudes d'usages;

De permettre de verser la compensation financière aux producteurs agricoles concernés, suite à la signature des servitudes entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-234

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION.

Attendu que la directrice générale entend déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

Attendu que la Ville d'Acton Vale a adopté une politique MADA – Municipalité amie des aînées le 16 mai 2022;

Attendu que la Ville d'Acton Vale entend aménager un parc à l'angle des rues Roy et Ricard, face à la résidence La Présentation;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la directrice générale à déposer la demande d'aide financière et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution ainsi que le protocole;

Que la Ville d'Acton Vale a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

Que la Ville d'Acton Vale confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-235

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER UN MÉMOIRE DE TRANSACTION NUMÉRO C0631_20.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu un mémoire de transaction numéro C0631_20 de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, pour signature;

Attendu qu'il y a lieu de désigner la signataire dudit mémoire;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, le mémoire de transaction numéro C0631_20, émis par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-236

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Liste des paiements préautorisés : | |
| • Liste des chèques émis et des paiements directs du 28-04-2022 au 31-05-2022 | 85 073.13 \$ |
| • Paiements par AccèsD du 28-04-2022 au 31-05-2022 | 194 727.23 \$ |
| • Salaires, REER pour le mois de mai 2022 | 137 072.96 \$ |
| • Remboursement par carte de crédit -Loisirs du 27-04-2022 au 31-05-2022 | 1 210.60 \$ |
| Liste des comptes à payer : | |
| • Pour le mois de mai 2022 | 423 018.83 \$ |
| Grand Total | 841 102.75 \$ |

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-237

FACTURATION DES QUOTES-PARTS DANS LES FONDS DE GARANTIE – REGROUPEMENT ESTRIE.

Attendu la réception de la facture numéro 158890 en date du 25 mai 2022, relativement aux quotes-parts dans les fonds de garantie responsabilité – Regroupement Estrie;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le paiement, à même le poste budgétaire 22-10-100-001 à l'Union des municipalités du Québec, d'une somme de 13 640,38 \$ représentant les quotes-parts (responsabilité) dans les fonds de garantie pour la période du 16 février 2022 au 15 février 2023;

D'autoriser le paiement, à même le poste budgétaire 02-190-00-419 à l'Union des municipalités du Québec, d'une somme de 1 087,52 \$ plus taxes, représentant les honoraires de l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 007-2022 AFIN D'AUTORISER UNE UNITÉ DE TRANSVASEMENT DANS LA ZONE 402, D'ENCADRER L'ENTREPOSAGE DE WAGONS-CITERNES AINSI QUE LES USAGES À L'INTÉRIEUR DE RAYONS DE PROTECTION.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Annie Gagnon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 007-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Annie Gagnon le projet de règlement intitulé : « Règlement 007-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale », qui sera adopté à une séance subséquente.

Rs.2022-06-238

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 007-2022 AFIN D'AUTORISER UNE UNITÉ DE TRANSVASEMENT DANS LA ZONE 402, D'ENCADRER L'ENTREPOSAGE DE WAGONS-CITERNES AINSI QUE LES USAGES À L'INTÉRIEUR DE RAYONS DE PROTECTION ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 007-2022 ayant pour titre « Règlement no. 007-2022 modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin, notamment, d'autoriser une unité de transvasement dans la zone 402, d'encadrer l'entreposage de wagons-citernes ainsi que les usages à l'intérieur de rayons de protection;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 22 juin 2022 à 19:00 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... La conseillère Johanne Joannette quitte son siège.

Rs.2022-06-239

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2022 – SAUVETEURS AQUATIQUES.

Attendu que suite aux offres d'emploi étudiant pour l'été 2022 publiées dans La Pensée de Bagot et sur notre site internet et suite aux entrevues pour tous ces postes;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur des Services culturels;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de :

Responsable aquatique :

| Nom | Emploi | Taux | Durée | Heures Sem |
|----------------|-----------------------|-----------------------------------|----------|-------------------|
| Kélyane Dorais | Responsable aquatique | 4 ^{ème} échelon Annexe C | Été 2022 | Selon les besoins |

Sauveteur aquatique :

| Nom | Emploi | Taux | Durée | Heures Sem |
|--------------------------|-----------|----------------------------------|----------|-------------------|
| Noa Champigny | Sauveteur | 3 ^e échelon Annexe C | Été 2022 | Selon les besoins |
| Émile Jetté | Sauveteur | 3 ^e échelon Annexe C | Été 2022 | Selon les besoins |
| Élyanne Daragon | Sauveteur | 4 ^e échelon Annexe C | Été 2022 | Selon les besoins |
| Matis Brouard | Sauveteur | 1 ^{er} échelon Annexe C | Été 2022 | Selon les besoins |
| Édouard Vézina | Sauveteur | 4 ^e échelon Annexe C | Été 2022 | Selon les besoins |
| Florence Michaud-Beaulac | Sauveteur | 2 ^e échelon Annexe C | Été 2022 | Selon les besoins |

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... La conseillère Johanne Joannette reprend son siège.

Rs.2022-06-240

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2022 – MONITEURS GYMNASTIQUES.

Attendu que suite aux offres d'emploi étudiant pour l'été 2022 publiées dans La Pensée de Bagot et sur notre site internet et suite aux entrevues pour tous ces postes;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur des services culturels;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de :

Coordonnateur gymnastique :

| Nom | Emploi | Taux | Durée | Heures Sem |
|-------------------|---------------------------|---------------------------------------------|----------|-------------------|
| Kelly-Ann Timmons | Coordonnateur gymnastique | 7 ^e été (4 ^e échelon) | Été 2022 | Selon les besoins |

Moniteur gymnastique :

| Nom | Emploi | Taux | Durée | Heures Sem |
|----------------------|-----------------------|------------------------|--------------|---------------------|
| Maxim Girardot | Animateur gymnastique | 1 ^{er} été | Été 2022 | Selon les besoins |
| Maélie Robichaud | Animateur gymnastique | 1 ^{er} été | Été 2022 | Selon les besoins |
| Marie-Jeanne Paré | Animateur gymnastique | 1 ^{er} été | Été 2022 | Selon les besoins |
| Rose Bastien | Animateur gymnastique | 2 ^e été | Été 2022 | Selon les besoins |
| Nelly Pelchat | Animateur gymnastique | 2 ^e été | Été 2022 | Selon les besoins |
| Alysson Vaillancourt | Animateur gymnastique | 4 ^e échelon | Été 2022 | Substitut-sur appel |

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-241

FIN D'EMPLOI POUR L'EMPLOYÉ NO.5558.

Attendu que pour les motifs invoqués dans la lettre adressée aux membres du conseil de la Ville d'Acton Vale;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De mettre fin au lien d'emploi entre la Ville d'Acton Vale et l'employé no.5558 en date du 6 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... L'item 11.4 est annulé.

Rs.2022-06-242

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE EXCÉDENTAIRE LIÉE AU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE BORDURES MOULÉES EN PLACE.

Attendu que le 7 mars 2022, la Ville d'Acton Vale octroyait le contrat pour la fourniture et l'installation de bordures moulées en place à Béton GL Inc.;

Attendu un excédent au contrat de 2 735,36 \$ qui provient de la modification des longueurs de cesdites bordures;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser cette dépense excédentaire ainsi que le paiement de 2 735,36 \$, plus taxes à Béton GL Inc.;

De financer cette dépense à même le poste budgétaire 22-300-10-000.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-243

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR EXCAVATIONS SYLVAIN PLANTE ET FILS INC.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 20 666,78 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-600-10-000 à Excavations Sylvain Plante et Fils Inc. pour la location d'une pelle hydraulique pour la mise en forme de la structure de la rue Meunier, selon la facture no. 190627, émise le 10 mai 2022;

De financer cette dépense à même les surplus libres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-244

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR LES ENTREPRISES J.P.H. JODOIN INC.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 21 070,00 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-600-10-000 à Les Entreprises J.P.H. Jodoin Inc. pour la location de trois manœuvres spécialisées pour la pose des conduites de la rue Meunier, selon la facture no. 1779, émise le 27 avril 2022;

De financer cette dépense à même les surplus libres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-245

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR MICHAUDVILLE.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 19 940,00 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-600-10-000 à Michaudville pour la location d'une pelle hydraulique pour l'implantation des conduites souterraines pour la rue Meunier, selon la facture no. 34327, émise le 19 avril 2022;

De financer cette dépense à même les surplus libres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-246

RÉSOLUTION POUR RATIFIER LES PROTOCOLES D'ENTENTES À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR D'ACTON VALE – ÉDITION 2020-2021 ET ÉDITION 2021-2022.

Attendu qu'en raison de la situation en lien avec la COVID-19 depuis mars 2020, l'association du hockey mineur n'a pu tenir ses saisons régulières pour les éditions 2020-2021 et 2021-2022;

Attendu qu'en raison de cette situation, les protocoles d'ententes n'ont pas été signés pour cesdites éditions;

Attendu qu'il y a lieu de ratifier les protocoles d'ententes pour les éditions 2020-2021 et 2021-2022;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De ratifier, tels que soumis, les protocoles d'ententes à intervenir avec l'Association du Hockey mineur d'Acton Vale pour les saisons 2020-2021 et 2021-2022;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, les protocoles d'ententes ratifiés à intervenir avec l'Association du Hockey mineur d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-247

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE-VOLET 3 – PISTE CYCLABLE – 2022-2023.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a présenté une demande d'aide financière au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte, pour la partie de La Campagnarde située à l'intérieur des limites de la ville;

Attendu que le récréologue soumet, pour fins d'approbation, le détail des dépenses engagées en 2022;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte, tel que soumis par le récréologue, le rapport faisant état du coût des travaux effectués en 2022 pour un total de 4 131.75 \$;

Que la Ville d'Acton Vale confirme la longueur des aménagements cyclables faisant l'objet de la demande comme étant de l'ordre de 2 361 mètres de piste cyclable en site propre;

Que la Ville d'Acton Vale certifie par les présentes que l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;

Que la Ville d'Acton Vale demande une aide financière au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte du ministère des Transports

du Québec pour la piste cyclable La Campagnarde, pour une longueur de 2 361 mètres, et ce, pour un montant admissible de 4 131.75 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-248

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE BANDES DE PATINOIRE EXTÉRIEURE.

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 25 mai 2022 à 11 h à l'Hôtel de Ville pour la fourniture et l'installation de bandes de patinoire extérieure.

Attendu que deux (2) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu UNE (1) soumission;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 55 250 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 22-700-10-000, pour la fourniture et l'installation de bandes de patinoire extérieure;

De financer cette dépense à même les surplus libres (45.6 %) et la subvention (PSISRPE) (54.4 %);

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Les Installations sportives Agora Inc.** au coût 55 250 \$, plus taxes pour la fourniture et l'installation de bandes de patinoire extérieure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-249

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DES SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR L'EXPLOITATION DU RESTAURANT DE L'ARÉNA.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour l'exploitation du restaurant de l'aréna.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-250

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU SALAIRE DES JUGES SUITE À LA COMPÉTITION R2-R3 DU PHOENIX D'ACTON VALE.

Attendu que les 14 et 15 mai dernier se tenait les compétitions R2-R3 du Phoenix d'Acton Vale;

Attendu que durant cette compétition, treize juges siégeaient et qu'il y aurait lieu de procéder aux paiements des salaires de ces derniers;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le

conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 750 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-701-27-419, à titre de salaire aux treize juges présents lors de cette compétition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Il n'y a aucune intervention.

Rs.2022-06-251

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003 – 953, ROUTE 116.**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 a été soumise par les propriétaires du 953, Route 116 concernant l'implantation de la résidence unifamiliale;

Attendu que la résidence est située à 4.02 m de la ligne avant de la propriété alors que le règlement de zonage 069-2003, article 2.3.2, stipule que pour la zone municipale 508, une marge de recul avant minimale de 12 m est requise, soit un empiètement dérogatoire de 7.98 m;

Attendu que l'empiètement dérogatoire a été relevé par un arpenteur-géomètre lors de la réalisation d'un certificat de localisation et aurait été causé par des travaux de rénovation qui ont fait en sorte que la marge de recul avant a été réduite par l'installation d'un isolant et d'un nouveau revêtement extérieur;

Attendu que la résidence a été construite en 1965 et bénéficiait de droits acquis relativement à son implantation avant les travaux de rénovation;

Attendu que la différence entre l'implantation de la résidence relevée avant les travaux et celle qui a suivi les travaux est minime;

Attendu la recommandation 028-2022 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 11 mai 2022, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter la recommandation 028-2022 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Il n'y a aucune intervention.

Rs.2022-06-252

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003 – 1176, RUE BÉLAIR.

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 a été soumise par les propriétaires du 1176, rue Bélaïr concernant l'implantation et l'utilisation de façon permanente d'une chambre de refroidissement mobile afin de permettre l'entreposage et la conservation des denrées alimentaires servant à leurs activités d'entraide;

Attendu que le Centre de Bénévolat souhaite implanter et utiliser la chambre de refroidissement mobile de façon permanente alors que l'article 8.6 du règlement de zonage 069-2003 stipule que les bâtiments temporaires peuvent servir à des usages communautaires ou récréatifs sans but lucratif et ce, pour des périodes n'excédant pas six mois dans une même année, soit une demande de dérogation mineure concernant la durée d'utilisation projetée de ce type de bâtiment;

Attendu que la réglementation ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur puisqu'il serait possible, compte tenu de l'espace disponible sur le terrain, d'agrandir le bâtiment principal ou de construire un bâtiment accessoire permanent pour y intégrer une chambre de refroidissement;

Attendu que la réglementation vise à réduire au maximum l'utilisation de bâtiments ou équipements temporaires de façon prolongée ou permanente;

Attendu que le fait d'accorder une telle dérogation mineure serait un précédent et pourrait causer un préjudice au voisinage notamment en contrevenant au règlement G-100.1, article 24 concernant le bruit;

Attendu la recommandation 029-2022 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 11 mai 2022, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'accepter la recommandation 029-2022 du Comité consultatif d'urbanisme et de refuser la dérogation mineure demandée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Il n'y a aucune intervention.

Rs.2022-06-253

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003 – 615, RUE DE ROXTON.**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003 a été soumise par la compagnie 9435-4875 Québec Inc. afin que soit autorisé l'aménagement de deux cases de stationnement supplémentaires au 615, rue de Roxton à Acton Vale;

Attendu que selon la déclaration du demandeur par le biais du croquis accompagnant sa demande, l'immeuble compte 10 cases de stationnement conforme à la réglementation pour un immeuble de 6 logements;

Attendu que le demandeur souhaite obtenir une dérogation mineure pour ajouter 2 cases de stationnement dans la cour avant de l'immeuble alors que le règlement de zonage 069-2003, article 9.4.1 stipule que l'aire de stationnement pour un immeuble multifamilial doit être située dans les cours latérales ou arrière, soit une dérogation au niveau de la localisation d'une partie de l'aire de stationnement;

Attendu que la réglementation stipule que 1,5 case de stationnement est requise par logement, alors que le besoin en stationnement pour des logements de 5 pièces et demie est souvent de deux cases par logement;

Attendu que le fait d'autoriser les deux cases de stationnement supplémentaires demandées diminuerait le nombre de véhicules stationnés sur la voie publique;

Attendu que l'aire de stationnement devra respecter une distance minimale de 90 cm par rapport aux limites de propriété, que l'espace entre l'aire de stationnement et les limites de propriété devra être gazonné et que l'entrée charretière devra être clairement définie et ne pas excéder 7 m de largeur comme le démontre le croquis fourni par le demandeur;

Attendu la recommandation 031-2022 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 11 mai 2022, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'accepter la recommandation 031-2022 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée à condition que l'aire de stationnement ainsi que l'entrée charretière soient clairement délimitées par une bordure de béton coulée d'une hauteur minimale de 15 cm.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-06-254

**RÉSOLUTION POUR MANDATER LA MRC D'ACTON AFIN D'APPORTER
DES MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003.**

Attendu que la Ville désire modifier le règlement de zonage afin que

soient créées deux nouvelles zones à partir d'une partie des zones existantes numéros 111 et 112;

Attendu que la première zone à créer serait délimitée par les limites du lot 2 326 657 et serait destinée uniquement à un usage résidentiel unifamilial jumelé;

Attendu que la deuxième zone à créer serait délimitée par les limites des lots 2 327 845 et 2 327 846 et serait destinée à des usages résidentiels multifamiliaux de 4 à 8 logements et résidentiel multifamilial de 9 logements et plus;

Attendu que les normes apparaissant à la grille des usages et des normes pour ces deux nouvelles zones pourraient être identiques et se lire comme suit :

- Implantation :
 - Marge de recul avant minimal de 6 mètres.
 - Marge de recul latérale minimale de 2 mètres.
 - Somme des marges de recul latérales de 6 mètres.
 - Marge de recul arrière minimale de 3 mètres.

- Bâtiment :
 - Hauteur maximale 3 étages.
 - Façade minimale de 7,3 mètres.
 - Profondeur minimale de 6 mètres.
 - Superficie minimale au sol de 55 m².

- Rapports :
 - Espace bâti/terrain maximum 40% (bâtiment principal).
 - Espace bâti/terrain maximum 10 % (bâtiment accessoire).

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

De mandater le Service d'Urbanisme de la MRC d'Acton pour que soit rédigé un projet de règlement visant à modifier le règlement de zonage 069-2003 en ajoutant ces deux nouvelles zones municipales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...VARIA

Rs.2022-06-255

VOTE DE FÉLICITATIONS.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

Que la Ville d'Acton Vale adresse ses plus sincères félicitations aux organisateurs du 1^{er} Challenge de pickleball qui a eu lieu au Complexe

multisports Desjardins d'Acton Vale le 4 juin dernier et qui a connu un franc succès.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 50.

| | |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. Alain Janelle | <ul style="list-style-type: none">• Demande qu'elles sont les noms des rues concernées par le projet Trackvale (Modification règlement).• Demande ce qui s'est passé vendredi dernier à la traverse de chemin de fer. |
| M. Pierre Dupuis | <ul style="list-style-type: none">• Le Club équestre tient à remercier la Ville pour les droits de passage et remet un manteau au nom de Club.• Demande si la Ville peut faire de la publicité pour le Club équestre. |
| Mme Annie Desgranges | <ul style="list-style-type: none">• Lit une lettre concernant l'opposition au projet Trackvale. |
| Mme Jessica Lacasse | <ul style="list-style-type: none">• Dépose des documents concernant le projet Trackvale.• Demande qui détermine le prix du camp de jour. |
| M. Jean Duranleau | <ul style="list-style-type: none">• Demande si advenant le cas où le projet Trackvale se concrétise, est-ce qu'il va pouvoir continuer à exploiter son entreprise « Ail Barbu » et s'il le désire, sera-t-il en mesure de pouvoir agrandir son entreprise.• Demande s'il serait possible d'installer un radar permanent à l'entrée de la Ville (Route 116 – direction ouest- rue Daigneault) |

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 21 h 15.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt et une heures et quinze minutes (21;15).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date